

Compte-rendu

Client : DREAL Corse Pierre PORTALIER N°Affaire : A 34012 N° contrat : CACISE131414 Lieu : Bastia	Emetteur : Edwige REVELAT - BURGEAP Date émission : 06/01/2014
---	---

Atelier n°1 – Transports ferroviaire et maritime Bastia – 09 décembre 2013

Objet du suivi :	- Planning	☒
	- Technique	☒
	- Financier	☐

■ Résumé/Suite à donner

Prochaine étape :

1. Atelier n°2 le 3 février 2014

■ Documents joints

Liste de présence

Exposé présenté par BURGEAP

■ Ordre du jour

1. Contexte national
2. Outils régionaux
3. Etat des lieux local
4. Inventaire des émissions
5. Propositions d'actions
 - a. Le trafic ferroviaire,
 - b. Au port, à quai, pendant la période d'attente

N° Sujet

Introduction

La séance est ouverte par Monsieur Jean-Louis CHAUPIN de la DREAL Corse.

En préambule à la session de travail, il est rappelé les éléments suivants :

- Un PPA est un **plan d'actions** qui doit être obligatoirement être mis en œuvre
 - pour toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants,
 - et dans les zones où les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées ou risquent de ne pas l'être (art. L222-4 du Code de l'Environnement)

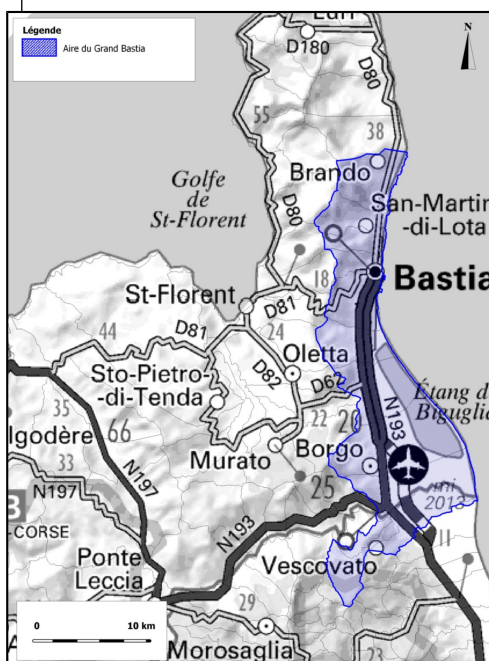
Il vise l'amélioration de la qualité de l'air avec un enjeu sanitaire important comme l'ont montré les récentes études sanitaires (impact sur les décès prématurés, sur les maladies respiratoires...). Il est :

- arrêté par l'Etat,
- construit collectivement et de façon participative (création de GT)
- avec pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques pour maintenir ou ramener durablement dans le périmètre les concentrations en NO₂ à des niveaux inférieurs aux valeurs limites,
- et pour définir des mesures d'urgence à mettre en œuvre lors des pics de pollution

Chaque mesure décrite dans le PPA :

- est encadrée fonctionnellement (qui pilote, avec qui, avec quels moyens) et temporellement
- est accompagnée d'estimations de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée,
- Sa mise en œuvre est suivie via des indicateurs.

- **Bastia est concernée par des dépassements de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote NO₂ en 2010 et 2011. Cette valeur limite a également été atteinte en 2012. L'examen de la situation a montré que la situation décelée à la station Saint-Nicolas est représentative des situations fortement influencées du trafic. Ainsi, les études réalisées et en cours, menées par Qualitair Corse, montrent que les dépassements de la valeur limite annuelle pourraient être enregistrés le long des axes de fortes fréquentations routières.**



Le périmètre retenu par le Préfet de Haute-Corse est le Grand Bastia :

Le but visé : permettre une réelle efficacité des mesures proposées.

Périmètre retenu : Aire du Grand Bastia, 12 communes et près de 80 000 habitants.

Dans le cadre de l'élaboration du PPA du Grand Bastia, il a été convenu de réaliser deux sessions d'ateliers de

N°	Sujet
----	-------

travail. Ces ateliers sont thématiques et visent :

- Le secteur du transport routier
 - lundi 9 décembre 2013 matin
 - lundi 3 février 2014 matin,
- Le secteur des transports ferroviaire et maritime
 - lundi 9 décembre 2013 après-midi
 - lundi 3 février 2014 après-midi,
- Le secteur résidentiel
 - mardi 10 décembre 2013 matin
 - mardi 4 février 2014 matin,
- Le secteur industriel et tertiaire
 - mardi 10 décembre 2013 après-midi
 - mardi 4 février 2014 après-midi.

Chaque secteur sera donc étudié indépendamment des 3 autres.

1- Contexte national

Les PPA évoluent dans un environnement qui compte d'autres outils de planification qu'ils soient locaux ou nationaux. Des relations existent donc entre ces différents outils qu'il conviendra de prendre en compte lors de l'élaboration des actions de réduction des émissions sur la région de Bastia.

Le Plan Particules est ainsi présenté. Concernant le secteur des transports ferroviaires et maritimes, il s'est donné pour objectif de réduire les émissions particulières du secteur des transports via les actions suivantes :

- Réduire les émissions des navires et des bateaux :
 - Raccordement électrique à quai,
 - Mesures relatives aux carburants,
 - Mesures relatives aux moteurs,
 - Système de traitement des fumées de cheminée.
- Mieux réguler la mobilité :
 - Développer en particulier l'utilisation des transports en commun et l'intermodalité

Le Plan Particules est adossé depuis février 2013 au Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air ou PUQA. Comprenant 38 actions, le PUQA vise le secteur du transport via 3 des 5 axes prioritaires :

- Priorité 1 : Favoriser le développement de toutes les formes de transport et de mobilité propres par des mesures incitatives
 - Transport collectif : 4 mesures dont le développement d'une politique cohérente d'intermodalité.

A ces planifications nationales, s'ajoute la réglementation propre aux transports ferroviaire et maritime.

2- Outils régionaux

Le PPA doit être également compatible avec les outils régionaux. Ainsi, il convient de prendre en considération lors de l'élaboration du PPA du Grand Bastia :

- Le SRCAE ou Schéma Régional Climat Air Energie. Issu de la loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010, le SRCAE se doit de définir pour chaque région les orientations à échéance 2020 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, d'adaptation aux changements climatiques et de maîtrise énergétique. Le SRCAE de la Corse est en cours d'approbation. Il propose 3 orientations fortes pour les transports qui peuvent se rapprocher des transports ferroviaires et maritimes :
 - Développer les transports collectifs intermodaux et les modes de déplacements doux (TRANS-2),

N°	Sujet
----	-------

- Accompagner le développement de nouvelles technologies et de solutions innovantes pour une mobilité durable (TRANS-4),
- Réduire l'impact du transport des marchandises (TRANS-3).
- Le PRSE2, ou Plan Régional Santé Environnement n°2, a été adopté le 20 Décembre 2012. Il définit des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique dans le cadre de son action A1. En effet celle-ci vise à améliorer les connaissances et conforter la surveillance des émissions anthropiques ; (objectif I) il est notamment prévu comme sous-objectif d'améliorer la connaissance de l'impact de l'environnemental des navires (transports de marchandises et passagers).

3- Situation locale

Un point sur la situation locale à l'échelle du Grand Bastia montre un réseau ferroviaire contraint par la topographie locale sur un axe nord / sud. De gros travaux de rénovation ont été engagés jusqu'en 2012.

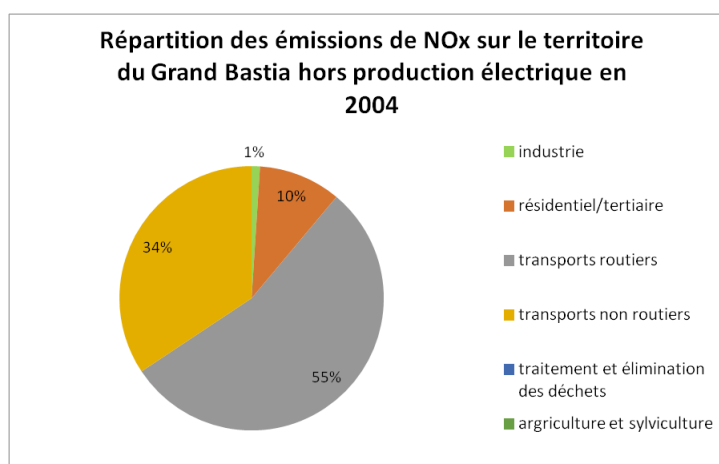
Bastia est le 1^{er} port insulaire en termes de trafic et le 2^{ème} port français pour le trafic de passagers. Il assure près de 60 % du trafic maritime global de la Corse (fret et passagers).

4- Inventaire local des émissions

Les éléments suivants sont fournis par Qualitair Corse.

Les données présentées sont issues d'une extraction pour le périmètre du Grand Bastia de l'inventaire national des émissions (INS) pour l'année 2004. Les émissions maritimes n'étant pas prises en compte, Qualitair Corse a estimé par ailleurs, par calcul, les émissions du port de commerce sur la base de sa fréquentation et celles liées à l'approvisionnement du pipeline de Lucciana.

Les données sont présentées hors production électrique.



Ainsi il convient de garder en mémoire que les transports non routiers sont à l'origine de près d'un tiers des émissions d'oxydes d'azote sur le territoire du Grand Bastia.

Ces données issues de l'inventaire national méritent d'être affinées. Ce travail pourrait être accompli par Qualitair Corse sur la base d'une approche ascendante (pour laquelle on part de la donnée la plus petite) sur les différents secteurs d'activité : un travail de recherche des données doit être réalisé pour réduire l'incertitude des calculs et associer le plus finement possible une source et une quantité émise.

Pour cela l'embauche d'un inventariste a été programmée en 2014 pour réaliser un inventaire des émissions sur les années 2007 et 2010.

N°	Sujet
----	-------

Echanges avec la salle :

Question de la Moby Lines : la société s'interroge sur la présentation d'un inventaire des émissions datant de 2004.

De plus, elle insiste sur l'intérêt que représente le Projet de la Carbonite, en termes de transfert de trafic, qui devrait améliorer la situation en centre-ville de Bastia à l'horizon 10 ans. Enfin, elle précise que le fioul léger utilisé lorsque les navires restent plus de 2 h à quai, est de 3 à 4 fois plus cher que le carburant traditionnellement utilisé. Il faut donc prendre en considération cet aspect économique.

Réponse : Concernant l'année de référence de l'inventaire des émissions présenté, il s'agit effectivement de l'année 2004. Ce sont les seules données, avec cette précision, disponibles. Aujourd'hui Qualitair Corse souhaite engager un inventariste pour travailler sur cette thématique plus finement. Les travaux seraient réalisés sur les années 2007 et 2010.

Enfin l'aspect économique n'est pas oublié dans la démarche d'élaboration du PPA. Mais il faut aussi prendre en compte l'aspect sanitaire de la pollution atmosphérique.

Corsica Ferries remarque que la part du trafic de véhicules induit par le trafic maritime dans le trafic routier n'a pas été fournie dans le compte-rendu précédent (réunion du 30 septembre 2013).

Cette part est estimée entre 5 et 15 % ; elle peut être plus importante en haute saison.

La DREAL mentionne à la salle les remarques issues de l'atelier « transports routiers » :

- Les trains qui restent moteurs allumés en gare
- Le métro bastiais
- La destination des usagers des bateaux
- Ces remarques amènent les retours suivants : Les trains qui restent moteurs allumés en gare : Les *Chemins de Fer de la Corse* étudient un système de préchauffage pour éviter ce désagrément.
- La destination des usagers des bateaux : l'offre des compagnies maritimes propose d'autres destinations. Les clients souhaitent arriver à Bastia.

5- Propositions de mesures

a) Transport ferroviaire

A l'issue de la présentation il est proposé les 2 actions suivantes :

Après les travaux réalisés en 2011-2012 :

1. Promouvoir la ligne Bastia / Furiani / Casamozza
2. Relancer le projet de TCSP

Echanges avec la salle :

Aujourd'hui, le trafic ferroviaire sur la zone du PPA de Bastia, c'est 40 trains quotidiens entre Bastia et Casamozza et 5 allers-retours vers Calvi et Ajaccio.

Des travaux de réhabilitation des haltes ont été engagés ainsi que la réalisation de parking-relais (en particulier à Casamozza). Aujourd'hui une réflexion porte sur l'acquisition de deux autorails, sachant que la fréquentation sur la ligne Casamozza / Bastia est très forte.

Il y a aujourd'hui peu de relations entre le transport maritime et le transport ferroviaire car seulement 5% des passagers des navires sont piétons : celui qui prend le bateau a une voiture et n'a donc pas besoin du train. Toutefois, des échanges peuvent être engagés pour étudiés des offres d'intermodalité bateau/train.

b) Transport maritime -

A l'issue de la présentation il est proposé l'action suivante :

1. Pendant l'attente des véhicules à quai, mener une action de communication et de sensibilisation auprès des automobilistes embarquant et débarquant, pour couper le moteur du véhicule à l'arrêt.
2. Le passage au fioul domestique lors des épisodes de pollutions

N°	Sujet
	----- Echanges avec la salle : <i>Des actions de communication sont menées selon la Corsica Ferries. De plus, la CCI précise que réglementairement, les moteurs des véhicules à quai en attente doivent être éteints. Mais en plein été, les voitures à quai attendent au soleil. Le moteur permet de faire fonctionner les climatisations.</i> <i>Les alertes « retard » qui permettent aux compagnies d'avertir leurs clients par SMS du retard des ...</i> <i>Concernant le passage au fioul domestique lors des épisodes de pollutions, il s'agit d'une mesure d'urgence prévue dans l'arrêté préfectoral.</i> <u>Divers :</u> • <u>Contrôle des navires</u> <i>Une discussion s'engage concernant le contrôle technique des navires : les moteurs sont certifiés à la construction. L'équipage a ensuite un rôle de maintenance préventive et de contrôle. La maintenance est faite en arrêt technique au port avec immobilisation du navire. Il n'y a pas de contrôle des émissions en sortie des cheminées. A bord, l'équipage doit tenir un registre et doit y enregistrer la qualité du carburant utilisé. Ces registres sont vérifiés par les inspecteurs des Affaires Maritimes.</i> • <u>Age moyen des flottes</u> <i>L'âge moyen de la flotte des navires, quelle que soit la compagnie, s'étend entre 10 et 20 ans.</i> • <u>Coordination des flux</u> <i>Les participants à la réunion précisent qu'un travail a été fait, il y a quelques années, avec la CCI, la mairie, les compagnies maritimes pour optimiser le flux de véhicules issu des navires avec le trafic habituel (travail / domicile) sur Bastia.</i> <i>Aujourd'hui il conviendrait de travailler sur la coordination des flux de véhicules entre le port et le réseau routier, pour diminuer les temps d'attente. Il faudrait donc créer des mécanismes de coordination avec les différents acteurs pour gérer les flux de trafic routier et trafic maritime. En cas de forte affluence, il est possible de déclencher des itinéraires bis dans Bastia pour désengorger le tunnel. L'information des passagers de ces itinéraires bis pourrait se faire par SMS de même que l'avertissement d'embouteillages afin que les passagers prennent leur précautions.</i> • <u>Complémentarité ferroviaire / maritime</u> <i>Les Chemins de Fer de Corse insistent sur l'importance de la complémentarité entre le transport ferroviaire et le transport maritime. En particulier pour le transport des passagers. Mais cette offre est aujourd'hui peu lisible. Une tarification unique serait attendue par le public et elle n'existe pas.</i> <i>Cette complémentarité bateau / train pourrait être intéressante pour les marchandises mais le réseau n'est pas adapté : il faudrait développer la ligne Bastia / Bonifacio.</i>
	Actions à retenir et à préciser dans une fiche-action pour le lundi 3 février 2014 Action réglementaire : • En cas de pic de pollution : les navires passeront au fioul basse teneur en soufre (DO dont la teneur est inférieure à 0,1 % de soufre). Mesures d'accompagnement • Créer des coordinations des flux maritimes et routiers entre le port et le réseau. • Sensibilisation et communication auprès des automobiles sur l'arrêt du moteur pendant les attentes au quai.